

PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

A l'issu de l'enquête publique les observations se résument à ce qui suit :

- Une observation manuscrite sur le registre laissé à disposition en Mairie de TRINITE en date du 4 mai 2022 sur le registre dont copie est jointe au présent procès-verbal
- Deux avis émis par l'ASSAUPAMAR le 4 mai 2022 sur l'adressé dédiée citée dans l'article 7 de l'arrêté dont les copies sont jointes au présent procès-verbal
- Un avis émis par un particulier le 30/04/2022 sur l'adresse dédiée citée dans l'article 7 de l'arrêté dont copie est jointe au présent procès-verbal
- Une question du commissaire enquêteur à savoir quelle est l'organisation prévue pour le contrôle et l'entretien pour le futur bassin tampon

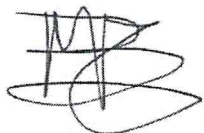
Je vous invite à me faire retour de vos réponses sur ces observations dans un délai de 15 jours maximum à compter de la remise du présent document soit le 24 mai 2022 au plus tard conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral organisant la procédure.

Pièces jointes :

- Copie des avis de l'ASSAUPAMAR
- Copie du registre de l'observation manuscrite de MME NUMA- BOCAGE
- Copie des observations en date du 30 avril de MR JADE Erwann

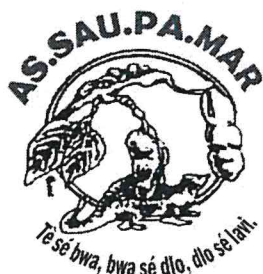
Remis en présentiel le 9 MAI 2022

Le représentant du pétitionnaire

 MARECHAL

Le commissaire enquêteur


M. ALONZEAD



AS SAU PA MAR

Association agréée pour la protection de l'environnement

PLACES D'ARMES

97232 LAMENTIN – MARTINIQUE

ENQUETE PUBLIQUE SUR LES TRAVAUX DE REPRISE ET D'AMELIORATION DES RESEAUX PLUVIAUX AU QUARTIER ANSE L'ETANG A TARTANE - COMMUNE DE TRINITE

OBSERVATIONS DE L'ASSAUPAMAR :

Des alternatives techniques aux ouvrages bétonnés, de type fossés, noues filtrantes n'ont pas été retenues malgré leurs avantages certains sur l'environnement, même si elles demandent un entretien régulier.

Contrairement à ce qui est affirmé, le projet impacte directement la plage de la Brèche et le milieu marin, exutoire final des eaux collectées, ainsi que la petite zone humide non répertoriée.

Notamment, il est prévu que le projet traverse une zone urbanisée U2 pour laquelle il n'est pas précisé le type d'assainissement. S'il s'agit d'assainissement non collectif, il est à craindre le mélange des effluents en sortie des fosses septiques avec les eaux pluviales.

De même, lors des épisodes pluviaux, le lessivage de la RD2 ramène divers polluants (hydrocarbures, résidus provenant des gaz d'échappement, de l'usure des pneus et des freins, ...) jusqu'à la mer par les caniveaux en béton.

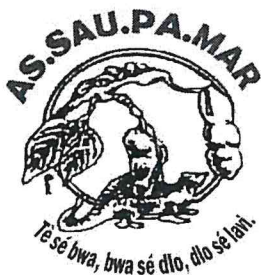
Ces pollutions potentielles sont de nature à influencer la qualité des eaux de baignade et à perturber les écosystèmes présents (herbiers et coraux).

Les eaux du bassin de régulation doivent être analysées afin de mieux connaître les polluants en provenance du bassin versant de la rivière Brèche.

La procédure de curage et de vidange du bassin de régulation n'est pas précisée.

Par ailleurs, il serait convenable d'inclure dans le dossier l'acte authentique qui donne à CAP NORD le droit d'utiliser la parcelle Y433 située à l'Habitation Tartane pour son projet d'amélioration du réseau pluvial, afin d'éviter tout litige à posteriori.

Rosalie GASCHET



AS SAU PA MAR

Association agréée pour la protection de l'environnement

PLACES D'ARMES

97232 LAMENTIN – MARTINIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES TRAVAUX DE REPRISE ET D'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX PLUVIAUX AU QUARTIER ANSE L'ÉTANG A TARTANE - COMMUNE DE TRINITÉ

OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'ASSAUPAMAR :

En conclusion de ses observations, l'ASSAUPAMAR relève qu'il existe de nombreuses insuffisances et lacunes dans le dossier d'étude d'impact, ainsi que dans le projet retenu.

Aussi, l'ASSAUPAMAR ÉMET UN AVIS RÉSERVÉ, et demande :

- De retenir les noues filtrantes, en raison de leurs avantages certains sur l'environnement.
- De rendre le projet à minima neutre d'un point de vue environnemental, particulièrement en ce qui concerne la plage de la Brèche, très fréquentée, et la qualité de ses eaux de baignade, ainsi que ce qui concerne la petite zone humide non répertoriée.
- De prévoir les surveillances et mesures administratives nécessaires pour s'assurer la séparation des effluents en sortie des SPANCs, avec les eaux pluviales.
- De prévoir des décanteurs de récupération des polluants (hydrocarbures, résidus provenant des gaz d'échappement, de l'usure des pneus et des freins, ...) ramenés par lessivage de la RD2 pour éviter qu'il se retrouvent à la mer en cas d'épisodes pluviaux. De manière à éviter tout impact négatif sur la qualité des eaux de baignade, et toute perturbation des écosystèmes présents (herbiers et coraux).
- D'analyser les eaux du bassin de régulation afin de mieux connaître les polluants en provenance du bassin versant de la rivière Brèche, et les traiter.
- De préciser la procédure de curage et de vidange du bassin de régulation.
- D'inclure dans le dossier l'acte authentique qui donne à CAP NORD le droit d'utiliser la parcelle Y433 située à l'Habitation Tartane pour son projet d'amélioration du réseau pluvial.

Le Lamentin, le 4 mai 2022
Rosalie GASCHET

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MARTINICAIS

Immeuble Canavalia – Place d'Armes – 97232 LAMENTIN

☎ 0596 51 58 84 – ✉ assaupamar@orange.fr – 🌐 : <https://www.assaupamar.fr>

Sujet : Enquete publique concernant l'Anse l'étang

De : > erwann.jade (par Internet)

Date : 30/04/2022 à 16:09

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur Jean-Michel Alonzeau.

Je vous contacte dans le cadre de la réglementation en vigueur concernant l'enquête publique avant les travaux de reprise des eaux pluviales au quartier de l'anse l'étang, Tartane, la Trinité.

https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_r02-2022-03-09-00004.pdf

Je suis Erwann Jadé, professeur agrégé d'Histoire géographie au Lycée Frantz Fanon, diplômé de l'Université de Bretagne Occidentale, mention Géographie de la mer et aménagement des littoraux. J'habite au 7 rue des villages, à l'Anse l'étang. Vous pouvez me contacter par mail ou au 06 96 02 22 72.

Je tiens à apporter des observations qui me semblent essentielles pour prévenir une dégradation du littoral de l'Anse l'étang, et la mise en danger des habitations face à l'érosion du littoral.

L'étude d'impact estime qu'il n'y a pas de risque d'érosion littorale à l'anse l'étang et à la plage de la brèche. Elle se fonde sur le PPRN dont les études sont devenues obsolètes, face au changement climatique et à l'accélération de l'élévation du niveau moyen des océans (+3,5 mm/an en Martinique). Cette conclusion est en totale opposition avec les études récentes réalisées par L'Université des Antilles Guyane, en particulier Pascal Saffache. C'est aussi incohérent au regard de la réunion publique qui s'est tenue le 6 juin 2019 à l'école de Tartane, à l'initiative de la mairie de Trinité, à laquelle était justement convié M.Saffache, ainsi que Mme Cornic (société Stabiplate), venue présenter des ouvrages immergés de protection de la plage de l'Anse l'étang, preuve que la Mairie a elle aussi bien conscience du phénomène en cours. En effet la plage de l'anse l'étang a reculé de plus de 10 m en 20 ans, notamment dans sa partie est. La plage de la brèche a également connu une érosion accélérée ces 10 dernières années. Des habitations se trouvent désormais menacées : carbet au village vacances (ex-VVF), salle de réception "Chez Milo", maisons et restaurants construits dans la zone des "50 pas géométriques".

Or, nous avons avec mes collègues du Lycée Frantz Fanon effectué des mesures de granulométrie du sable de l'Anse l'étang, qui montre que son origine n'est pas marine, mais bien plus lié aux apports terrigènes via les ravines, justement. Ainsi cette érosion des plages de la brèche et de l'anse l'étang est en grande partie d'origine anthropique : la canalisation des ravines, la bétonisation du littoral et la construction de routes ont modifié l'apport naturel en sable par les ravines depuis Morne pavillon. Ces trois facteurs entraînent plusieurs conséquences négatives. Une accélération du débit de ruissellement et des cours d'eau qui fait que les sables les plus fins se déposent désormais plus au large, au lieu d'engraisser le haut de plage. De plus, l'absence d'entretien des canalisations existantes à l'Anse l'étang fait que celles ci sont totalement bouchées, par du sable qui n'est de ce fait jamais arrivé jusqu'à la plage...

La déviation des eaux de ruissellement des ravines vers la brèche pourrait aggraver le déficit en apports sédimentaires nécessaires à l'équilibre de la plage de l'anse l'étang. La construction d'un bassin tampon de rétention, pour éviter un trop fort

débit vers la brèche en cas d'épisode de fortes pluies a certes un rôle de protection de la forêt littorale, mais risque lui aussi de piéger les alluvions et le sable de la ravine, accentuant encore l'érosion littorale. Autre question : quid de l'entretien de ce bassin ?

Je vous demande donc, M. le Commissaire enquêteur, de bien vouloir prendre en compte ces observations et de remettre en question les conclusions du rapport d'étude d'impact, en demandant un complément d'étude spécifique à l'apport de sédiments par les ravines et l'engraissement associé des plages de l'anse l'étang et de la brèche.

Une autre solution doit être trouvée, passant d'abord par un meilleur entretien des canalisations de l'anse l'étang, mais permettant également aux sables et alluvions de revenir engraisser la plage, afin de limiter son érosion. En association avec l'ONF, une re-végétalisation par des "patates de bord de mer" et la protection de zones non soumises au piétinement, pourrait aussi résoudre ce problème. La construction de plusieurs bassins dans la ravine menant à l'allée des mandarines pourrait aussi ralentir le débit en cas de crues, stopper l'arrivée des plus gros cailloux qui gênent les riverains, un système de grille permettant aux sables les plus fins d'atteindre la plage. En tenant compte bien sûr d'un entretien régulier des ces bassins et surtout des canalisations de l'anse l'étang. J'ajouterais que cet entretien régulier éviterait aussi les eaux stagnantes et la prolifération de moustiques en période de dengue.

Dans l'attente de votre accusé de réception, j'espère par ces quelques remarques avoir contribué de mon mieux au développement raisonné et durable de la commune de Trinité, et que mon avis aura des impacts positifs sur le projet d'aménagement retenu. J'aimerais, dans la mesure du possible, savoir quelles seront les suites données à ma proposition.

Démocratiquement votre

Erwann Jadé

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 5 AVRIL 2022 de 9 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

04/05/2022. Ligne NUMA-BOCAGE

Projet d'aménagement utile qui devrait être réalisé le plus rapidement possible pour la préservation des habitations et de l'état des routes.

[Signature]

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Dossier Loi sur l'eau relatif aux travaux sur le quartier de l'Anse l'étang

Dévoisement des eaux pluviales vers la ravine de la Brèche

Réponses à la suite de l'enquête publique

Question du commissaire enquêteur

Organisation prévue pour le contrôle et l'entretien du futur bassin de régulation :

Un bassin a été prévu afin d'éviter les apports de ces polluants vers la plage de la brèche.

Il est étudié le principe de deux visites de contrôle par an, tous les 6 mois, ainsi qu'une vidange annuelle du bassin.

Modalité de surveillance du bassin de régulation :

- Curage des bassins contenant des boues
 - Pelle mécanique (Récolte des boues, chargement du camion, autres)
 - Manuelle (arrachage des végétaux, etc.)
- Vidange
- Inspection visuelle du bassin et des organes périphériques (talweg béton sur parcelle OY433, exutoire du bassin, vannes, regards...)
 - NB : dans l'étude d'impact, cette parcelle est référencée **OY 209**, la dénomination de parcelle a changé depuis, et la parcelle concernée est la OY 433
- Maintenance de l'exutoire (maintiens de la capacité de rejet de la conduite DN400 d'après l'étude d'impact, dégrilleurs, etc.)
- Évacuation des déchets en centre agréé.
- Traçabilité des déchets

Observations de l'AS SAUPAMAR

1. Techniques alternatives non retenues sur le projet car d'après le PPRN972 l'emplacement des futurs caniveaux se situent sur des zones de mouvement de terrain (aléas « faible à nul » à « moyen ») Sur ces zones l'infiltration est proscrite – source BRGM. De plus au chapitre 5.1.3.2.2.1 “Choix du type de bassin” de l'étude d'impact (p106/149), il est indiqué que la nature argileuse du sol empêche l'infiltration.
 2. Sans objet. D'un point de vue quantitatif, le bassin de régulation d'énergie permet une forte atténuation des débits pour toutes pluies jusqu'à des pluies d'occurrence décennale. Le bassin joue aussi un rôle qualitatif en retenant les matières en suspension, sources premières de pollution provenant des voiries.
 3. Le projet ne se situe pas en zone U2 du PLU, mais se situe à cheval sur les zones (U3, A1I et N1).
Ce projet n'a pas vocation à traiter les eaux usées. Il s'agit uniquement d'un projet de gestion des eaux pluviales. Le projet prévoit successivement la création de caniveaux, d'une buse, d'un talweg béton et d'un bassin de régulation pour minimiser l'impact des eaux dévoyées vers la plage de la Brèche.
 4. Un bassin de régulation a été prévu afin d'éviter les apports de ces polluants vers la plage de la brèche.
- 4bis. L'objectif de ce bassin de régulation sera d'éviter que ces pollutions potentielles n'atteignent la plage de la Brèche. Le principe est que les polluants sont retenus par décantation dans le bassin. Un curage et une vidange du bassin seront opérés.
- Il est étudié le principe de deux visites de contrôle par an, tous les 6 mois, ainsi qu'une vidange annuelle du bassin de rétention.

5. Sans objet. Les eaux de pluie déviées vers la Brèche ne proviennent pas du bassin versant de la Brèche. Elles proviennent du bassin versant en amont du quartier Anse l'Etang. Ce bassin versant dévié a une superficie de 4.79 ha. Il est constitué presque exclusivement d'une zone naturelle. Seulement 5 habitations sont présentes sur ce bassin versant. Les eaux de pluie déviées seront mélangées avec des eaux de pluie provenant des voiries de la RD sur une longueur faible (moins de 500 mètres). Ces eaux de pluie de voirie vont à ce jour se déverser dans les exutoires situés sur la plage de l'Anse l'Etang sans traitement préalable. La solution proposée est donc bénéfique pour le milieu marin.
6. Procédure de curage et de vidange du bassin de régulation :
- Curage des bassins contenant des boues
 - Pelle mécanique (Récolte des boues, chargement du camion, autres)
 - Manuelle (arrachage des végétaux, etc.)
 - Vidange
 - Inspection visuelle du bassin et des organes périphériques (talweg béton sur parcelle OY433, exutoire du bassin, vannes, regards...)
 - NB : dans l'étude d'impact, cette parcelle est référencée **OY 209**, la dénomination de parcelle a changé depuis, et la parcelle concernée est la OY 433
 - Maintenance de l'exutoire (maintiens de la capacité de rejet de la conduite DN400 d'après l'étude d'impact, dégrilleurs, etc.)
 - Évacuation des déchets en centre agréé.
 - Traçabilité des déchets
7. CAP Nord Martinique a procédé à la régularisation de la servitude de passage pour la création du talweg béton sur la parcelle OY 433. La convention de servitude a été versé au dossier de consultation.

Observations complémentaires de l'AS SAUPAMAR

- A. L'hydrogéologie du terrain (aléa mouvement de terrain de « faible à nul » à « moyen ») ne permet pas l'implantation de noues filtrantes) sous réserve des études géologiques.
- B. C'est l'objectif de la création du bassin de tranquillisation (V= 237m3) permettant d'atténuer les effets de la pollution avant leurs arrivées à la plage de la Brèche
- C. Sans objet
- D. Voir B – Bassin de tranquillisation
- E. Sans objet

Réflexion en cours sur une proposition de procédure de curage et de vidange du bassin de régulation. Il est étudié le principe de deux visites de contrôle par an, tous les 6 mois, ainsi qu'une vidange annuelle du bassin de régulation.

Modalité de surveillance du bassin de régulation :

- Curage des bassins contenant des boues
 - Pelle mécanique (Récolte des boues, chargement du camion, autres)
 - Manuelle (arrachage des végétaux, etc.)
- Vidange
- Inspection visuelle du bassin et des organes périphériques (talweg béton sur parcelle OY433, exutoire du bassin, vannes, regards...)
 - NB : dans l'étude d'impact, cette parcelle est référencée **OY 209**, la dénomination de parcelle a changé depuis, et la parcelle concernée est la OY 433
- Maintenance de l'exutoire (maintiens de la capacité de rejet de la conduite DN400 d'après l'étude d'impact, dégrilleurs, etc.)

- Évacuation des déchets en centre agréé.
- Traçabilité des déchets

Observations M JADE – Professeur d’histoire géographie Lycée Frantz FANON

Observations essentiellement axées sur les problématiques d’érosion du littoral au niveau du quartier Anse l’étang et de la plage de la Brèche. Le service instructeur n’a pas fait de demandes d’investigations sur l’érosion.

Il faudrait consulter les résultats des mesures de granulométrie du sable de l’Anse l’étang effectué par Monsieur JADE et ses collègues du Lycée, dans le but de confirmer leurs origines depuis les terres en vue de mesurer l’impact du projet sur l’érosion côtière du quartier l’Anse l’étang.

Dans le cadre des apports terrigènes via les ravines, ne parlerait-on pas de sédimentation ou hypersédimentation.

Observations Madame Line NUMA BOCAGE

Je salue l’intérêt donné à ce projet, qui touche à la sécurité des personnes ainsi qu’à l’état des voiries et autre VRD sur la zone.

Le projet de dévoiement des eaux pluviales permettra à terme de protéger les VRD à l’intérieur du lotissement de l’Anse l’Etang. En effet l’état de délabrement actuel est en partie causé par la détérioration du réseau par les eaux pluviales.

Et surtout le projet permettra à terme de mieux assurer la protection des riverains devant la menace d’inondation lors d’épisodes pluvieux.

Raphaël MARECHAL

DGA - Aménagement du Territoire et Environnement

Responsable du service :

Infrastructures, Travaux et Maintenance



ANNONCES CLASSÉES

Annonces légales

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : S.O.S CARS
REMORQUAGE
Forme social : SAS
Capital : 500 000 €
Adresse du siège social : Quartier
Grozan 97213 GROS-MORNE
Objet social : Dépannage et remor-
quage de véhicules
Durée de la société : 99 ans
Dirigeant : Mr TRABOT Willy quar-
tier Grozan 97212 GROS-MORNE
Immatriculation : Chambre de mé-
tiers et de l'artisanat Martinique

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

PIPIRI
Société civile immobilière
au capital de 129 581,66 euros
Siège social : SCHOELCHER
(97233) 21 chemin Petit Terreville
RCS FORT DE FRANCE numéro
408 599 314

Aux termes d'un acte reçu par
Maitre Julien MARRY, notaire au RO-
BERT, le 31 mars 2022, il a été réa-
lisé l'augmentation de capital social
de ladite société pour un montant de
QUATRE-VINGT UN MILLE EU-
ROS (81 000,00 EUR) pour le porter de
CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ
CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS
ET SOIXANTE-SIX CENTIMES (129
581,66 EUR) à DEUX CENT DIX
MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-
UN EUROS ET SOIXANTE-SIX CEN-
TIMES (210 581,66 EUR) par ap-
port en nature d'une propriété sise
sur la commune de SAINT-PIERRE
(97250), Bd Laigret, cadastrée sec-
tion B, numéro 1050 et 1052 ; et par
la création de 1 880 parts d'intérêts
nouvelles.
Pour avis, le notaire.

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte SSP du 27/03/2022,
la Société TOTAL ENERGIE MARKE-
TING CARABES S.A.S. au capital de
280 288 €, dont le siège social est
97232 LE LAMENTIN Zone Indus-
trielle de Califormie, immatriculée
au RCS de FORT-DE-FRANCE sous
le n° 672 049 715, a confié sous
contrat de location-gérance pour
une durée déterminée à compter du
28/03/2022 au 28/03/2022 à la
SAS SODIGE CENTRE au capital de
1 000 € dont le siège social est à
BRON (69500) 6/8 rue du 35ème
Régiment d'Aviation, immatriculée
au RCS de LYON sous le n° 852 755
727 un fonds de commerce de sta-
tion-service et activités annexes,
sis à Quartier BAC - RN 5 - 97224
DUCCS.
Cette location-gérance a été faite
aux conditions ordinaires à la SAS
SODIGE CENTRE, seule respon-

sable à l'exclusion de la société bail-
lesse, de tous engagements quel-
conques qu'elle pourrait prendre à
l'égard des tiers.
Pour unique insertion.

AVIS

SOCIÉTÉ MARTINIQUE ASSAINIS-
SEMENT
Capital : 7 500 Euros
Siège social : Sainte-Marie 97230
Cession de parts
Changement de Gérant
Par procès-verbal d'assemblée
générale du 30 Décembre 2021
enregistré à la recette principale de
FORT-DE-FRANCE le 31 Mars 2022.
Les associés réunis ont accepté la
cession de parts faite par Ma-
dame TAVERNY Colette, Gérante
de ladite Société et ont désigné
en qualité de gérant pour une durée
limitée Monsieur TAVERNY Yann
Joseph qui a accepté.

AVIS

RÉDUCTION DU CAPITAL
PIPIRI
Société civile immobilière
au capital de 210 581,66 euros
Siège social : SCHOELCHER
(97233) 21 chemin Petit Terreville
RCS FORT DE FRANCE - Numéro
408 599 314
Aux termes d'un acte de réduction
de capital reçu par Maître Julien
MARRY, notaire au ROBERT (97231),
le 31 mars 2022, il a été réalisé la
réduction de capital social de la-
dite société pour un montant de
CENT VINGT-NEUF MILLE CINQ
CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS
ET SOIXANTE-SIX CENTIMES
(129 581,66 EUR) pour le porter de
DEUX CENT DIX MILLE CINQ
CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS
ET SOIXANTE-SIX CENTIMES (210
581,66 EUR) à QUATRE-VINGT-UN
MILLE EUROS (81 000,00 EUR) par
l'attribution à chacun des associés,
de biens immobiliers appartenant à

la société ; et par la suppression de
8.500 parts sociales.
Pour avis, le notaire.

AVIS

SARL GDUGOUT
Au capital de 10 000 €
Siège social : 4 rue des prés clai-
rière 97200 Fort de France.
Mortification décidée à l'Assemblée
Générale du 14/03/2022.
Ancien capital : 1500 euros
Nouveau capital : 10 000 euros
Anciens actionnaires : Monsieur
FILIN Fabrice Christophe, Madame
GUSTO-FILIN Thalie Régine.
Nouveaux actionnaires : Monsieur
FILIN Fabrice Christophe, Madame
GUSTO-FILIN Thalie Régine, Mon-
sieur LAUREOTE Didier, Madame
LAUREOTE Helene
Ancienne répartition :
Monsieur FILIN Fabrice 66 % ,
GUSTO-FILIN Thalie Régine 34 %
Nouvelle répartition : Monsieur
FILIN Fabrice Christophe 51%, Ma-
dame GUSTO-FILIN Thalie Régine
19%, Monsieur LAUREOTE Didier
15 %, Madame LAUREOTE Helene
15 %

Avis public

LE
PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral
n° R02-2022-03-09-00004 du
14 mars 2022, le public est informé
de l'ouverture d'une enquête pu-
blique pour une demande d'autori-
sation environnementale, au titre de
la loi sur l'eau, pour les travaux de re-
prise et d'amélioration des réseaux
pluviaux, au quartier Anse l'Étang, à

Tartane, sur le territoire de la com-
mune de Trinité, présentée par la
communauté d'agglomération du
pays nord Martinique (CAP NORD
Martinique).

Cette enquête publique d'une du-
rée de 30 jours, se déroulera du 05
avril 2022 au 04 mai 2022 inclus à la
mairie de Trinité, siège de l'enquête
publique, aux jours et heures habi-
tuelles d'ouverture des services.

Monsieur Jean-Michel Joseph
ALONZEAL, désigné en qualité de
commissaire enquêteur, par déci-
sion N° E22000001/97 du 07 mars
2022 du tribunal administratif de
Fort-de-France, procédera à l'ou-
verture de l'enquête publique, le 05
avril 2022 et siégera à la mairie de
Trinité, aux dates et heures ci-après :
Mardi 05 avril 2022 de 9h à 12h -
Ouverture et permanence
Mercredi 13 avril 2022 de 9h à 12h -
Permanence
Jeudi 21 avril 2022 de 9h à 12h -
Permanence
Mercredi 27 avril 2022 de 9h à 12h -
Permanence
Mercredi 04 mai 2022 de 9h à 12h -
Permanence et clôture

Le public peut prendre librement
connaissance du dossier d'en-
quête publique et peut consigner ses
observations, propositions et
contre-propositions sur le registre
ouvert à cet effet au sein de la mai-
rie de Trinité. Il peut les adresser par
courrier au commissaire enquêteur,
en mairie de Trinité, ou par mail à
l'adresse ci-après, avant la clôture
de l'enquête publique :

enquêtes-publiques.deal972@de-
veloppement-durable.gouv.fr
Ces observations seront annexées
au registre d'enquête publique. Le
dossier d'enquête publique est
consultable sur le site internet de
la direction de l'environnement,
de l'aménagement et du loge-
ment (IDEAL) à l'adresse ci-après :
http://www.martinique.developpement-
durable.gouv.fr

rubrique "Participation du public/
Enquêtes publiques 2022" ainsi
qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet
est M. Bruno Nestor AZEROT, Pré-

sident de CAP NORD MARTINIQUE.
Toute information devra être de-
mandée à M. Raphaël MARECHAL
- Tél : 05 96 53 20 78
raphael.marechal@capnordmarti-
nique.fr.

Les frais de publicité, d'affichage
ainsi que l'indemnisation du com-
missaire enquêteur sont à la charge
de CAP NORD MARTINIQUE.

Pendant un (1) an à compter de
la date de clôture de l'enquête pu-
blique, le rapport et les conclusions
motivées du commissaire enqué-
teur seront tenus d'une part, à la
disposition du public en mairie de

Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique
aux jours et heures habituels d'ou-
verture et d'autre part, publiés sur le
site internet de la DEAL : http://www.
martinique.developpement-durable.
gouv.fr
rubrique "Participation du public/
Enquêtes publiques 2022"
Schoelcher, le 14 Mars 2022
Pour le Directeur de l'Environne-
ment, de l'Aménagement et du Lo-
gement,
la Cheffe de la Mission Enquêtes
Publiques et Affaires Juridiques
Valérie GUAVEIA

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SCP SEILHAN-SILLON-LAVIGNE

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS - 97220 TRINITE - 05.96.58.35.88

Sur procédure de saisie exécution et confiscation AGRASC

MARDI 12 AVRIL 2022

À 10h00, salle de la nouvelle capitainerie du Marin 97290 - sur désignation

2 NAVIRES

- BLISS -

Sur procédure de saisie exécution

Visite le 11.04.2022, port de commerce du Marin de 10h00 à 12h00

Δ Catamaran à moteur chantier MULTICAP BAKOUA 43

- MALANGA -

Visite le 11.04.2022, extrémité ponton 4 - nouvelle Marina du Marin de 14h00 à 17h00

À la demande de l'AGRASC

Δ Voilier monocoque KETCH 50 ft chantier BELLURE

Renseignements sillon.huisier@wanadoo.fr

(listes disponibles sur www.huissiersantilles.com et notre page facebook)

Afin de vérifier les mises à jour, consulter notre site régulièrement

www.huissiersantilles.com ou notre page facebook

Conditions générales de vente : paiement au comptant. Carte bancaire, virement, chèques de banque. Frais légaux et
frais de notaire en sus. Véhicules vendus en l'état sans garantie ni garantie.

"Mettre en commun toutes les ressources du territoire
pour accompagner les familles dans la construction de leur bonheur"

APPEL A PROJETS 2022

SCHEMA STRATEGIQUE MARTINICAIS DES SERVICES AUX FAMILLES

CO-CONSTRUIRE
CO-DECIDER
CO-FINANCIER

L'ACTION PUBLIQUE PARTENARIALE ET CONCERTÉE

L'ETAT, La Collectivité Territoriale de Martinique, CAP Nord Martinique, la
CAESM, la CACEM, la CCEM, l'ARS et la CAF de la Martinique impliquent la mise
en œuvre concertée des politiques publiques sur le territoire de la Martinique.
Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à
apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser
l'inclusion sociale.

Cet appel à projets a été co-construit avec les Institutions ci-dessus.

UN MEME DOSSIER PARTAGE PAR TOUS LES COFINANCEURS

Les dossiers seront examinés par l'ensemble des partenaires lors d'une
conférence des financeurs, qui rendra un avis favorable ou défavorable, transmis
à chacun des financeurs. La candidature devra être soumise en ligne
Le délai de réponse est prorogé au 30 avril 2022 à 18h.

Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, structurants,
territoriaux. Une attention particulière sera également portée sur les projets
répondant aux enjeux de la transformation de la société Martiniquaise et en
réponse à ces besoins des quartiers sensibles et des populations insuffisamment
couvertes.

La notice et le dossier de réponse en ligne sont accessibles à l'adresse :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>
Ce lien est disponible **seulement** sur les outils de communication et les sites
internet des cofinanceurs.

FAVORISER LA COHERENCE DES L' ACTIONS ET LE REEQUILIBRAGE DES TERRITOIRES

Axes stratégiques pour cet appel à projets

PETITE ENFANCE

Projets permettant d'aider les familles à faire face aux dépenses d'éducation et d'entretien des enfants et
d'accompagner les partenaires

ENFANCE ET JEUNESSE

Projets permettant de soutenir l'action des familles et celles des partenaires dans l'épanouissement des jeunes
(activité, éducation et loisirs). Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale,
Favoriser le savoir vivre ensemble et la solidarité, Améliorer l'offre éducative

PARENTALITE

Projets innovants permettant d'accompagner les familles dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives, avec
le concours des partenaires

LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Projets permettant de contribuer à l'amélioration du logement des familles et de leur cadre de vie

PAUVRETE, PRECARITE, INCLUSION, SOLIDARITE ET VIE SOCIALE

Projets permettant l'insertion sociale pérenne des personnes et des familles en situation de précarité



Annonces Légales

Arrêté 2021 - 103 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.
En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

de Coopération de Sanitaire de Moyens de Mangot Vulcin

- Paiement : Mandat administratif
- Délai de paiement : 50 jours
- Unité monétaire utilisée : Euro
- Offres et documents associés : uniquement en français

7 / Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures : Sélection des candidatures sur la base des justificatifs produits par les candidats relatifs à leurs qualités et capacités, décrites dans le Règlement de la Consultation (articles R 2142 -1 ; R 2143-3 ; R 2143-4 ; R 2143-5 du Décret n° 2018-10750 du 03 décembre 2018).

8 / Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés énoncés dans le Règlement de la Consultation.

9 / Conditions de délai

Date limite de réception des offres : **Le LUNDI 25 AVRIL 2022 - 12 h 00 (heure de Martinique)**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10 / Conditions de transmission des offres

Définies dans le Règlement de la Consultation (R.C.)

11 / Date d'envoi du présent Avis à la publication

Le VENDREDI 01 AVRIL 2022

Annexe 1 - adresses complémentaires

12 / renseignements complémentaires

La date limite de réception de demande de renseignements complémentaires est de 08 jours avant la date limite de réception des Offres.

12.1 - Renseignements d'ordre administratif

Nom de l'organisme : **Groupeement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin** Correspondant : **Cellule Marchés Publics** BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin Tél. : 05 96 48 88 38 - Fax : 05 96 48 82 70

Adresse Internet URL :

<http://gcsmv.e-marchespublics.com>

12.2 - D'ordre technique

Nom de l'organisme : **Groupeement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin**

Correspondant : **Mme Liliane MOULOU**

Responsable Filière courant fort/courant faible

Service Technique - Cité Hospitalière de Mangot Vulcin Route du Vert-Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97232 Lamentin Tél. : 05 96 48 88 52 - Port. : 06 96 31 74 48 - Fax : 05 96 48 82 81

13 / Adresse où l'on peut retirer le Dossier de Consultation :

- Soit au **Groupeement de coopération sanitaire de moyens de mangot vulcin**

Cellule Marchés Publics

BP 303 - Route du Vert Pré - Quartier Mangot Vulcin - 97286 Lamentin

Tél. : 0596 48 88 38 / Fax : 0596 48 82 70

- Soit sur le Site Internet suivant : <http://gcsmv.e-marchespublics.com>

14 / Adresse où les Dossiers doivent être envoyés :

celle mentionnée au 13-1 du présent Avis.

Fait à Lamentin, le mercredi 30 mars 2022

L'Administrateur, **Joaquin MARTINEZ**

ENQUÊTES PUBLIQUES

FI30006



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-09-00004 du 14 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour les travaux de reprise et d'amélioration des réseaux pluviaux, au quartier Anse l'Étang, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité, présentée par la communauté d'agglomération du pays nord Martinique (CAP NORD Martinique).

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera du **05 avril 2022 au 04 mai 2022 inclus** à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Jean-Michel Joseph ALON-ZEAU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E2200001/97 du 07 mars 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 05 avril 2022 et siègera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :

- Mardi 05 avril 2022 de 9h à 12h - Ouverture et permanence

- Mercredi 13 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence

- Jeudi 21 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence

- Mercredi 27 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence

- Mercredi 04 mai 2022 de 9h à 12h - Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de Trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation_du_public/Enquetes_publicques_2022 ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est M. Bruno Nestor AZEROT, Président de CAP NORD MARTINIQUE.

Toute information devra être demandée à M. Raphaël MARÉCHAL - Tél : 05 96 53 20 78 - ra-phael.marechal@capnordmartinique.fr.

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de CAP NORD MARTINIQUE.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation_du_public/Enquetes_publicques_2022

Schoelcher, le 14 mars 2022

FI30044



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-21-00005 du 22 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour l'extension de la partie marine de la réserve naturelle nationale de la Caravelle en Martinique, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité.

Cette enquête publique d'une durée de 15 jours, se déroulera du **25 avril 2022 au 09 mai 2022 inclus** à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Madame Pauline Nelly CAMBERVEL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E2200002/97 du 25 février 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 25 avril 2022 et siègera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :

• Lundi 25 avril 2022 de 8h à 12h - Ouverture et permanence

• Lundi 02 mai 2022 de 8h à 12h - Permanence

• Lundi 09 mai 2022 de 8h à 12h - Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de Trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation_du_public/Enquetes_publicques_2022 ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est Monsieur le Préfet de Martinique.

Toute information devra être demandée à M. Stephan LERIDER, à la D.E.A.L. Martinique - 05 96 59 59 41 stephan.lerider@developpement-durable.gouv.fr.

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la D.E.A.L. Martinique.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation_du_public/Enquetes_publicques_2022

Schoelcher, le 24/03/2022

Vous voulez

feuilleter

le Légis

dès le vendredi matin ?

Abonnez-vous

en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Paiement sécurisé

www.lelegis.fr

Notre téléphone

0596 70 54 38

**Une annonce
légale
à publier
en Martinique ?**

**Saisissez la en
ligne !
www.lelegis.fr**

Annonces Légales

Arrêté 2021 - 103 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication
des annonces judiciaires et légales.
En vertu de cet arrêté, le tarif est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

tions suivantes :

SECTION - NUMÉRO - LIEUDIT - CONTENANCE

BI 281 3 Rue Vincent Placoly 03a 18ca
Il s'agit d'une construction type R+1 scindée en 2 bâtiments, édifiée sur une parcelle de terre d'une superficie de 228,42m². Le 1er bâtiment comprend au rez-de-chaussée une entrée, une terrasse, un salon-séjour, un dégagement, 2 chambres dont une avec salle d'eau attenante, une cuisine, une salle d'eau, une cage d'escalier, à l'étage on trouve une terrasse, un salon-séjour, 2 chambres, une loggia, une cuisine, une salle d'eau, un wc.

Le 2ème bâtiment comprend au rez-de-chaussée une pièce principale salon-séjour, cuisine, un dégagement, une salle d'eau, une cage d'escalier, une chambre, une pièce, à l'étage on trouve un palier, une cuisine, un salon-séjour, un dégagement, une chambre, une salle d'eau, un wc. Le bien est occupé par la famille du gérant.

CONDITIONS DE LA VENTE : Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire 16 rue DUGOMMIER POINTE-À-PITRE, Palais de justice ou sur le Site du cabinet MORTON & ASSOCIÉS Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy.

Une seule visite des lieux sera organisée. La vente aura lieu LE JEUDI 28 AVRIL 2022 sur la mise à prix de :

CENT DOUZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX EUROS (112 570€) Avec possibilité de baisse de mise à prix immédiate de 30% en cas de carence d'enchères

Frais en sus.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 mars 2022
Signé : La SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par
Maitre Louis-Raphaël MORTON

Doss n° 20210506/LRM/KL

RECTIFICATIF

FI29998

Avis complémentaire de la constitution de la SAS IMMOSSERVICES paru le 04/03/2022 sous la référence 70596638

Directeur Général : Madame Deborah LIPAN 227 Chemin Morency 97232 Le Lamentin
pour Avis

ENQUÊTE PUBLIQUE

FI30005



Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-09-00004 du 14 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour les travaux de reprise et d'amélioration des réseaux pluviaux, au quartier Anse l'Étang, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité, présentée par la communauté d'agglomération du pays nord Martinique (CAP NORD Martinique).

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera du 05 avril 2022 au 04 mai 2022 inclus à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Jean-Michel Joseph ALON-ZEAU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E22000001/97 du 07 mars 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 05 avril 2022 et siégera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :

- Mardi 05 avril 2022 de 9h à 12h - Ouverture et permanence
- Mercredi 13 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
- Jeudi 21 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
- Mercredi 27 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
- Mercredi 04 mai 2022 de 9h à 12h - Permanence et clôture

Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de Trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : [http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation du public/Enquêtes publiques 2022](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation%20du%20public/Enquetes%20publiques%202022) » ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est M. Bruno Nestor AZEROT, Président de CAP NORD MARTINIQUE.

Toute information devra être demandée à M. Raphaël MARECHAL - Tél : 05 96 53 20 78 - ra-phael.marechal@capnordmartinique.fr.

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de CAP NORD MARTINIQUE.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : [http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation du public/Enquêtes publiques 2022](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/Participation%20du%20public/Enquetes%20publiques%202022) »

Schoelcher, le 14 mars 2022

Une annonce
légale
à publier
en Martinique ?

Saisissez la
en ligne

www.lelegis.fr

**Vous voulez
lire le Légis
le vendredi matin ?**

**Abonnez-vous
en ligne !**

**7 jours sur 7
24 H sur 24**

Paiement sécurisé

www.lelegis.fr

ANNONCES CLASSÉES

Annonces légales

Vie des sociétés

TRANSFORMATION

MARDISE
S.A.R.L. transformée en S.A.S au capital de 70 000 €
Siège social : Habitation Bois Carré - Les Palmiers LIVISTON 97233 LAMENTIN
539 342 931 RCS FORT DE FRANCE

Aux termes d'une délibération en date du 12/01/2022, l'A.G.E. statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en S.A.S à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régissent désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 70 000 €. Transmission des actions : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. M. Jean-Luc CAMBOU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société mais sous sa nouvelle forme de S.A.S, la Société demeure dirigée par un PRÉSIDENT, M. Jean-Luc CAMBOU, demeurant 54, Lot, La Sagasse - 97215 RIVIERE SALEE. Les Commissaires aux comptes sont confirmés dans leurs fonctions : M. Eric DALBADIÉ, titulaire, Mme Marie-Claire VERGER, suppléante. Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15 mars 2022, il a été constitué une société
Dénomination : CLAIRE ASSISTANTE PERSONNELLE PRO
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Siège social : G8 Les terrasses du Levant 97233 Schoelcher
Objet : Tous types d'aide aux entreprises
Durée : 99 ans
Capital : 100 euros
Gérant : Aude SIOUOL TIDAS demeurant au G8 Les terrasses du Levant 97233 Schoelcher

AVIS

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité ADB 972 IMMOBILIER TRANSLOC Rond point de l'ANSE GOURAUD Bureaux B1 Cent. Aff. KALYSTA 97233 SCHOELCHER

immatriculée au RCS 854 001 047 pour son activité de :
- TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 03 10 2019 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

AVIS

ECHANGEUR ANTILLES GUYANE
Groupement d'Intérêt Economique au Capital de 49 000 euros
Siège Social : Zip Pointe des Grives 97200 Fort-de-France
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 2022, les membres du groupement d'intérêt économique ont autorisé la cession de parts entre la société GROUPE GOUYER et la société GRAVILLONORD et décidé de la modification des statuts.
Mention au RCS de Fort-de-France.

Avis public



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n° R02-2022-03-03-00004 du 14 mars 2022, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique pour une demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau, pour les travaux de reprise et d'amélioration des réseaux pluviaux, au quartier Anse l'Étang, à Tartane, sur le territoire de la commune de Trinité, présentée par la communauté d'agglomération du pays nord Martinique (CAP NORD Martinique).

Cette enquête publique d'une durée de 30 jours, se déroulera du 05 avril 2022 au 04 mai 2022 inclus à la mairie de Trinité, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Jean-Michel Joseph ALONZEAU, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N° E22000001/97 du 07 mars 2022 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 05 avril 2022 et siégera à la mairie de Trinité, aux dates et heures ci-après :
Mardi 05 avril 2022 de 9h à 12h - Ouverture et permanence
Mercredi 13 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
Jeudi 21 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
Mercredi 27 avril 2022 de 9h à 12h - Permanence
Mercredi 04 mai 2022 de 9h à 12h - Permanence et clôture
Le public peut prendre librement connaissance du dossier d'enquête publique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet au sein de la mairie de Trinité. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie de Trinité, ou par mail à

l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :
enquetes-publicques.dea1972@developpement-durable.gouv.fr
Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après :
http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr
rubrique "Participation du public/Enquêtes publiques 2022" V° ainsi qu'en mairie de Trinité.

La personne responsable du projet est M. Bruno Nestor AZEROT, Président de CAP NORD MARTINIQUE.
Toute information devra être demandée à M. Raphaël MARECHAL - Tél : 05 96 53 20 78
raphael.marechal@capnordmartinique.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de CAP NORD MARTINIQUE.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie de Trinité, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>

rubrique "Participation du public/Enquêtes publiques 2022" V°
Schoelcher, le 14 Mars 2022
Pour le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
la Cheffe de la Mission Enquêtes Publiques et Affaires Juridiques
Valérie GUAVEIA

Marchés publics



AVIS D'ATTRIBUTION

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
VILLE DE LES ANSES D'ARLET
1 rue Félix Eboué 97217 LES ANSES D'ARLET
Téléphone : 05 96 68 62 02
Adresse internet : <http://www.ville-ansesd'arlet.fr>
Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
2. OBJET DE LA CONSULTATION :
SERVICES D'ASSURANCE POUR LA COMMUNE DE LES ANSES D'ARLET

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
Lot 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
Lot 4 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus
3. CRITERES D'ATTRIBUTION :
Critère Valeur technique pondéré à 55 %.
Critère prix pondéré à 45 %.

4. PROCEDURE DE PASSATION :
Appel d'offres ouvert -
5. TYPE DE MARCHÉ : Services
6. REFERENCE DE L'AVIS INITIAL : JOUE n° 2021/S124-328784 du 30/06/2021
7. NOMS DES TITULAIRES ET

MONTANTS DES MARCHES :
Estimation des marchés : 350 000 € HT

Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Groupement NAYARADOU COLLECTASSUR/COOPER GAYNAGICO INSURANCE COMPANY LIMITED

(Mandataire) NAYARADOU COLLECTASSUR Immeuble ROCADÉ - DILLON Escalier B 4ème Etage 97200 FORT DE FRANCE Tél : 0596 75 75 25

COOPER GAY 71 73 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS Tél : 01 42 85 09 15

NAGICO INSURANCE COMPANY LIMITED 17 Rue de la République 97055 SAINT MARTIN Tél : 0590 29 02 70

Montant du Marché :
Valeur du marché : 74 480,00 € HT

Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
Nom et Adresse de l'attributaire du Marché : SMACL ASSURANCES 141 Av Salvador ALLENDE 79031 NIORT Tél : 05 49 32 56 56

Montant du Marché :
Valeur du marché : 3 528,98 € HT

Lot 3 : Assurance des véhicules à moteurs et des risques annexes
Nom et Adresse de l'attributaire du Marché : SMACL ASSURANCES 141 Av Salvador ALLENDE 79031 NIORT Tél : 05 49 32 56 56

Montant du Marché :
Valeur du marché : 4 819,32 € HT

Lot 4 : Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus
Nom et Adresse de l'attributaire du Marché : SMACL ASSURANCES 141 Av Salvador ALLENDE 79031 NIORT Tél : 05 49 32 56 56

Montant du Marché :
Valeur du marché : 500,50 € HT

8. DATE DE CONCLUSION DES MARCHES : 17 décembre 2021

9. PROCEDURE DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Fort de France.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

FNS AVIS DE MARCHÉ SIMPLE
SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom complet de l'acheteur : Ville du Lamentin

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21972213900017

Ville : Le Lamentin Martinique
Code Postal : 97232

Groupement de commandes : Non
Département(s) de publication : 972

SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : www.e-marchespublics.com

Identifiant interne de la consultation : 2250005

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui

URL de l'outil non communément disponible mis à disposition pour recevoir les réponses électroniques : <https://www.e-marchespublics.com>

Nom du contact : Monsieur Xavier

JOLYOT
Adresse mail du contact : support@dematis.com

Numéro de téléphone du contact : +33 0172365548

SECTION 3 : PROCEDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :

Lettre de candidature Dc1, Déclaration du candidat Dc2, copie Du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire, extrait Kbis ou DUME (Document Unique des Marchés Européens (Adresse : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>).

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :

Déclaration du chiffre d'affaires des 3 dernières années, attestations d'assurance en cours de validité, déclaration appropriée de banque si la société est nouvellement créée.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :

Références professionnelles, moyens humains et matériels, certificats de bonne exécution

Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 8 avril 2022 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdit
Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :

Collectivité Territoriale
Critères d'attribution : Critère unique du prix

SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ

Intitulé du marché :
Fourniture et livraison d'eau de source en bouteille

Code CPV principal
Descripteur principal : 15981000

Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : Eau de source plate non gazeuse en bouteille pour les différents services municipaux et pour satisfaire aux nécessités du plan ORSEC

Lieu principal d'exécution du marché : Locaux des Services Techniques Municipaux

Durée du marché (en mois) : 12
Valeur estimée (HT) :

offre la moins chère : 25 806,45
offre la plus chère : 92 165,90

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allié : Non

Mots descripteurs : Boisson

SECTION 5 : LOTS
Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas allotté.

SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires :

Marché reconductible 02 fois pour une durée maximale de 36 mois. Délai de validité maximum des offres : 120 jours. Condition de retrait des candidatures et dépôts des offres : par voie électronique UNIQUEMENT.

Négociation autorisée. Justificatifs à produire : Candidature : - dc1 - dc2 - déclaration du chiffre d'affaires - références professionnelles - certificat de bonne exécution - moyens humains et matériels - attestation d'assurance à jour. Offre : - contrat - bordereaux des prix - devis quantitatif estimatif - fiches techniques.

Modalités de financement : - financé par le Budget Communal - mode de paiement : Virement bancaire (Mandat administratif) - délai de paiement : 30 jours. Pas de forme de groupement imposée. Renseignement Administratif : Direction des Finances et de la Commande Publique service des Marchés Publics, Madame Gisèle RENARD, Avenue Nelson MANDELA Petit Manoir - tél. : 0596 30 07 52 - télécopieur : 0596 51 81 75 - courriel : grenard@mairie-lelamentein.fr

ccoueno@mairie-lelamentein.fr

Renseignement Techniques : Direction de l'Administration et du Contrôle de Gestion service Suivi de la Commande Publique, Monsieur Pierre FELICITE, Avenue Nelson MANDELA Petit Manoir - tél. : 0596 30 00 70 - télécopieur : 0596 51 81 75 - courriel : pfelicit@mairie-lelamentein.fr

En cas de difficulté ou pour toute information relative au téléchargement, les candidats devront impérativement s'adresser à la société Dematis à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

téléphone 01 72 36 55 48.
Le Lamentin, le 16 Mars

Le Pouvoir Adjudicateur



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

OBJET DE LA CONSULTATION :
REALISATION ETUDE COVID 19 :
IMPACT DE LA CRISE SUR LE PLAN SOCIO-ECONOMIQUE ET LEÇONS POUR L'AVENIR - 21FS060M

L'avis de marché est consultable sur le site du BOAMP sous la référence : 22-3574

Date limite de réception des offres : le 07 avril 2022 à 12 h 00 précises.





DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Pôle Service Technique

N/Réf. : 22/15/DGS/PST/RA/PL/FR

Dossier suivi par : P. Limier

Assistante : F. Ramathon

☎ 05.96.58.20.12 – poste 333

Patrick.limier@mairie-latrinite.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Frédéric BUVAL, maire de la commune de La Trinité, certifie avoir affiché le 17 mars 2022 sur le panneau d’affichage du hall de l’hôtel de ville :

- L’avis d’ouverture de l’enquête publique relative à l’arrêté préfectoral n°R02-2022-03-09-00004 du 14 mars 2022, sur la demande d’autorisation environnementale pour la reprise et l’amélioration des réseaux pluviaux au quartier Anse l’Etang à Tartane déposée par CAP Nord Martinique qui se déroulera du 05 avril 2022 au 04 mai 2022.

Ce certificat est délivré pour servir ce que de droit.

Fait à La Trinité, le 22 mars 2022 —

Le Maire

Frédéric BUVAL

